

MÉCANISMES INSTITUTIONNELS DE PROMOTION DE LA FEMME



Le *Programme d'action de Beijing* a désigné « l'insuffisance des mécanismes de promotion de la femme à tous les niveaux » au nombre des domaines critiques de préoccupation. Le Programme contient des objectifs et des mesures stratégiques pour créer des mécanismes nationaux ou les renforcer; intégrer le double point de vue des femmes et des hommes dans les mesures législatives, les politiques et les programmes gouvernementaux, et produire et diffuser de l'information et des données ventilées par sexe et à des fins de planification et d'évaluation.

TENDANCES

- Depuis que la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada a déposé son rapport historique, en 1970, le Canada a institué et conservé un appareil national à plusieurs niveaux pour l'avancement des femmes.
- Le Canada a une ou un ministre fédéral responsable de la Condition féminine depuis 1971. La ou le ministre travaille avec le Cabinet pour faire en sorte que les contributions et les préoccupations des femmes font partie intégrante du processus décisionnel du gouvernement.
- Condition féminine Canada (CFC) appuie la ministre et lui rend des comptes. CFC a été créé en 1976 et s'est vu confier le mandat de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent ».
- Depuis 1995, CFC a de nouvelles responsabilités en matière de recherche indépendante et d'information du public ainsi que de financement des groupes de femmes et d'autres organisations qui oeuvrent pour l'égalité. Le Programme de promotion de la femme, qui offre du financement à ces organisations, existe depuis 1973 et a relevé de différents ministères depuis sa création.
- Bien que CFC soit l'organisme de coordination pour l'avancement des femmes, chaque ministère et organisme fédéral est responsable de l'égalité entre les sexes. Plusieurs ministères disposent de centres de liaison et de politiques sur l'analyse comparative entre les sexes, comme le Bureau pour la santé des femmes de Santé Canada, l'Unité de l'Analyse comparative entre les sexes de Citoyenneté et Immigration Canada et l'Unité de l'égalité entre les sexes de l'Agence canadienne de développement international. Le premier mécanisme du genre à être créé a été le Bureau de la main-d'oeuvre féminine à Travail Canada, en 1954.
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont également des ministres de la Condition féminine et des bureaux au sein de la fonction publique; certains disposent aussi de conseils consultatifs indépendants. De plus, un Forum fédéral-provincial-territorial (FPT) des ministres responsables de la condition féminine favorise l'échange de bonnes pratiques et permet la collaboration à des dossiers d'intérêt mutuel. La 23^e rencontre annuelle des ministres a eu lieu en 2004.
- Deux importantes initiatives innovatrices ministérielles FPT sont dignes de mention : *Indicateurs économiques de l'égalité entre les sexes* (1997) et *Évaluation de la violence contre les femmes : un profil statistique* (2002).
- Le Canada a de longs antécédents dans le domaine de l'élaboration continue de statistiques et d'indicateurs. Statistique Canada ventile régulièrement des données selon le sexe et a été le pionnier dans la mesure du travail non rémunéré et de la violence à l'égard des femmes, domaines fondamentaux pour la compréhension des réalités des femmes.

- *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe* est produit tous les cinq ans depuis 1985. Ce rapport statistique donne un tableau global des femmes et des hommes dans des domaines qui vont de la santé, la situation familiale et l'éducation au revenu, en passant par le travail rémunéré et non rémunéré.
- Le premier plan fédéral d'action sur l'égalité entre les sexes a été établi en 1976, après la Première Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes. En 1995, le *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes* comportait une politique obligeant les ministères et organismes fédéraux à intégrer l'analyse comparative entre les sexes (ACS) aux futures politiques pour assurer l'efficacité de la planification économique et sociale. Pour les années 2000 à 2005, le *Programme d'action pour l'égalité entre les sexes* a été adopté à titre de stratégie pour accélérer la mise en œuvre de l'ACS, accroître le soutien aux groupes de femmes et assurer le respect de nos engagements internationaux.
- Le Canada a un réseau bien développé et diversifié de groupes de femmes et de groupes oeuvrant pour l'égalité, dont bon nombre reçoivent de l'aide du gouvernement. Ces groupes contribuent de bien des façons à l'établissement de priorités et à l'élaboration des politiques gouvernementales.
- L'inclusion des droits des femmes à l'égalité dans la *Charte canadienne des droits et libertés* est un exemple des fondements juridiques du Canada et illustre à merveille l'influence des organisations non gouvernementales (ONG), qui ont exercé des pressions pour obtenir cette garantie constitutionnelle.
- La création, au cours de l'automne 2004, du Comité permanent du Parlement sur la condition féminine est un ajout important aux mécanismes du Canada.
- En 2004, on a tenu un dialogue avec des expertes et des experts de l'égalité entre les sexes et d'autres intervenantes et intervenants ayant une expertise de l'appareil gouvernemental et des questions liées à la gouvernance afin d'examiner des moyens d'améliorer la responsabilité en matière d'égalité entre les sexes au Canada.
- Une tribune autochtone-fédérale-provinciale-territoriale qui se penche sur des sujets de préoccupation pour les Autochtones comprend des groupes de femmes autochtones. Une série de tables rondes récentes tenues par le Premier ministre sur des enjeux comme le logement, l'éducation et la gouvernance comportaient toutes une perspective axée sur l'égalité entre les sexes. Les femmes autochtones ont également participé à l'élaboration d'un bulletin sur les progrès accomplis pour les peuples autochtones.
- *Femmes au Canada 2005 : rapport statistique fondé sur le sexe* devrait être publié à l'automne 2005.
- Le gouvernement fédéral tiendra compte des leçons apprises dans le processus d'examen et d'évaluation de Beijing +10 pour collaborer avec les ONG, les parlementaires et d'autres partenaires afin d'élaborer une nouvelle stratégie fédérale sur l'égalité entre les sexes pour l'avenir.

INITIATIVES RÉCENTES

Voici des exemples d'initiatives prises par le gouvernement du Canada :

- En 2002, l'obligation de rendre compte des incidences de la *Loi* sur les femmes et sur les hommes dans un rapport annuel au Parlement a été intégrée à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.